



Nationalité par filiation

Par **bobo lee**, le **03/11/2014** à **13:02**

Bonjour ! Mes Parents ont fait la réintégrations de la nationalité Francaise en 2008 , Nous sommes d'origine malgache et nous etions colonisé par la France avant , donc il étaient née Francais mais en 2008 ils ont fait la réintégration de la nationalité Francaise, Lors de cette réintégration, nous ces enfants (3) nous etions déjà majeurs , la derniere avait 21 ans. Nous voulons savoir si nous les enfants pourront avoir la nationalité Francaise vue que normalement au moments ou nous etions née nos parents etaient déjà Francais . Dans la nouvelle livret de Famille des parents , y a pas nos noms inscrit comme s'ils sont juste marié mais sans enfants alors qu il en ont 3. Merci Bien de votre Réponse

Par **domat**, le **03/11/2014** à **13:39**

bjr,
si vous êtes majeurs, vous n'êtes pas concernés par la réintégration de vos parents dans la nationalité française si vous ne figurez pas dans l'acte officiel de réintégration de vos parents.
vous pouvez consulter ce lien:
<http://www.ambafrance-mada.org/IMG/pdf/NOTE.NATIONALITE.MADAGASCAR.pdf>
cdt